

## Informations sur les agents pathogènes chez l'homme – Le vaccin protège !

### Qu'est-ce que la rougeole ?

La rougeole, qui est déclenchée par un virus, est extrêmement contagieuse. La rougeole n'est pas une maladie anodine. En effet, elle peut entraîner de graves complications. Les enfants âgés de moins de deux ans sont particulièrement à risque. Environ la moitié des personnes tombant malades sont adultes. Les vaccins permettent théoriquement d'éradiquer la rougeole au niveau mondial. Pour limiter drastiquement le nombre de transmissions (élimination, première étape de l'éradication), il faut que la quasi-totalité de la population allemande soit protégée contre la rougeole.

### Comment la rougeole se transmet-elle ?

#### *D'homme à homme*

Le virus de la rougeole peut se transmettre par contact avec des sécrétions du nez ou de la gorge. La plupart du temps, la contamination est provoquée par de petites gouttelettes que la personne malade diffuse dans l'air en toussant, en éternuant ou en parlant et qui sont inhalées par d'autres personnes. Une transmission sans contact direct est également possible, par exemple dans les espaces où des personnes malades ont séjourné.

### Quels sont les symptômes de la maladie ?

La rougeole commence par des symptômes non spécifiques, tels que de la fièvre, de la toux et un rhume, une conjonctivite et l'apparition de taches blanchâtres au niveau de la muqueuse buccale. Au bout de quelques jours, on observe l'éruption cutanée typique caractérisée par des taches brunâtres à roses. Celle-ci apparaît d'abord sur le visage et derrière les oreilles avant de se répandre sur l'ensemble du corps. Elle persiste généralement quatre à sept jours. Une desquamation de la peau peut se produire lorsque l'éruption s'affaiblit.

Les **complications** les plus fréquentes de la rougeole sont l'otite moyenne, la diarrhée et la pneumonie. L'encéphalite est la complication la plus grave de la rougeole. Elle survient dans environ 1 cas de rougeole sur 1 000 à peu près quatre à sept jours après le début de l'éruption cutanée. 10 à 20 % des personnes concernées décèdent. 20 à 30 % d'entre elles en gardent des séquelles, telles que des handicaps mentaux ou des paralysies.

Il arrive, très rarement cependant, qu'une personne ayant eu une rougeole développe quelques années plus tard une panencéphalite sclérosante subaiguë (PESS). La PESS est une maladie progressive et mortelle du cerveau et du système nerveux. Les enfants ayant contracté la rougeole avant l'âge de cinq ans sont davantage exposés au risque de développer une PESS que les autres classes d'âge.

Les personnes ayant eu la rougeole peuvent voir leur système immunitaire affaibli pendant un an voire plus, si bien que le risque de subir d'autres infections est plus élevé.

### Quand la maladie se déclare-t-elle et combien de temps est-elle contagieuse ?

Les premiers symptômes surviennent 7 à 21 jours après la contamination. Il faut attendre en moyenne 14 à 17 jours avant l'éruption cutanée caractéristique. Les personnes malades sont contagieuses entre quatre jours avant l'apparition de l'éruption cutanée et quatre jours après. Le risque de contagion est maximal juste avant l'éruption cutanée. Une fois guéries, les personnes ayant eu la rougeole en sont immunisées à vie.

### Qui est particulièrement vulnérable ?

Toute personne n'étant pas protégée par une vaccination complète ou n'ayant jamais eu la rougeole peut la contracter. Il est particulièrement important pour les nourrissons et les personnes ne pouvant pas (encore) être vaccinées que leur entourage soit vacciné et que l'immunité collective soit atteinte au sein de la population. Les enfants de moins de cinq ans et les adultes de plus de 20 ans développent plus souvent des complications graves que les autres classes d'âge. En outre, on observe plus souvent des complications chez les personnes présentant une déficience immunitaire innée ou acquise. De même, les femmes enceintes ont plus de risque que les autres femmes de subir des complications lorsqu'elles contractent la rougeole.

## Que faire en cas de contamination ?

- ▶ Appelez votre cabinet médical avant de vous y rendre pour signaler que vous soupçonnez un cas de rougeole afin que le personnel puisse prendre les mesures qui s'imposent.
- ▶ Il n'existe pas de traitement causal contre la rougeole. Seuls les symptômes, tels que la fièvre, peuvent être atténués.
- ▶ Les antibiotiques ne permettent pas de guérir de la rougeole car ils sont sans effet sur les virus. Un traitement antibiotique est cependant envisageable en cas de complications bactériennes.
- ▶ Il est recommandé aux personnes malades de rester chez elles et d'éviter tout contact avec des personnes ne disposant pas d'une protection sûre contre la rougeole (par exemple si elles ne sont pas vaccinées complètement ou n'ont jamais eu la rougeole) tant qu'un médecin n'a pas indiqué qu'une transmission du virus de la rougeole n'était plus à craindre.
- ▶ Il est également recommandé aux personnes présentant une suspicion de rougeole de rester chez elles tant que le service de santé publique local ou un médecin n'a pas écarté complètement ce soupçon.
- ▶ La rougeole est soumise aux directives de la loi allemande de protection contre les infections. Les enfants et adultes chez qui la rougeole est avérée ou soupçonnée ne doivent pas se rendre dans des institutions communautaires (écoles notamment) ou y travailler pendant un certain temps. Cela est également valable pour les personnes vivant dans un foyer où un cas de rougeole s'est déclaré ou est soupçonné. Le service de santé publique vous informera des exceptions à ces règles. Les personnes concernées doivent informer l'institution communautaire concernée de la maladie.
- ▶ C'est le médecin traitant ou le service de santé publique compétent qui décide à quel moment la personne malade peut reprendre le travail dans l'institution communautaire ou la fréquenter à nouveau. En règle générale, ceci est à nouveau possible au plus tôt le cinquième jour après l'apparition de l'éruption cutanée.

## Comment puis-je me protéger ?

### Vaccin

La STIKO (commission allemande permanente de vaccination) recommande la vaccination contre la rougeole. Elle s'effectue à l'aide de vaccins ROR, qui protègent également contre la rubéole et les oreillons, et de vaccins RORV, qui protègent également contre la varicelle.

- ▶ **Pour les enfants**, la STIKO préconise une vaccination en deux étapes. La première injection est recommandée à l'âge de 11 mois et la seconde à l'âge de 15 mois, mais pas plus tôt que quatre semaines après la première injection. Par souci de commodité, la première injection peut s'effectuer lors de la visite de contrôle U6. La première injection de vaccin ROR peut se faire dès 9 mois si l'enfant intègre une institution communautaire avant l'âge de 11 mois.
- ▶ **Pour les enfants et adolescents non vaccinés**, il est indiqué d'effectuer rapidement la vaccination via deux injections espacées d'au moins quatre semaines.
- ▶ Il est recommandé de vacciner en une seule injection **les adultes nés après 1970** s'ils ne sont pas vaccinés ou n'ont eu qu'une seule injection contre la rougeole dans leur enfance. Cela est également valable en cas de doute sur les vaccins administrés. Une seconde injection est recommandée pour les personnes nées après 1970 et travaillant dans des domaines d'activité particuliers. Cela concerne le personnel des institutions communautaires, des établissements de santé, des établissements de soins, des structures d'hébergement en commun, par exemple accueillant des réfugiés, et des établissements d'enseignement supérieur.

Toute personne non protégée ayant été en contact avec une personne atteinte de la rougeole doit, dans la mesure du possible, se soumettre à une **vaccination ROR** sous trois jours. Cela peut éventuellement éviter le déclenchement de la maladie ou en atténuer les symptômes. Pour les personnes en contact auxquelles il est impossible d'administrer le vaccin ROR (par exemple les nourrissons de moins de 6 mois et les femmes enceintes), l'administration d'anticorps (immunoglobulines) est une option à envisager.

Conformément à la **loi allemande de protection contre la rougeole**, les parents doivent prouver que leur enfant mineur possède une protection vaccinale suffisante contre la rougeole depuis au moins un an lorsqu'il intègre une institution communautaire telle qu'une école ou bien présenter un certificat médical attestant que l'enfant est immunisé contre la rougeole. Une protection vaccinale complète contre la rougeole signifie que l'enfant a reçu au moins une injection à partir de l'âge d'un an et au moins deux injections à partir de l'âge de deux ans. L'immunité peut être établie à l'aide d'une analyse sanguine (détermination par titration). Ces règles s'appliquent également aux personnes prises en charge dans un foyer pour enfants ou hébergées dans une structure pour réfugiés depuis quatre semaines. Les personnes nées après 1970 et travaillant dans des institutions communautaires, des structures d'hébergement en commun et le domaine médical doivent prouver qu'elles ont reçu deux doses de vaccin ou sont immunisées contre la rougeole.

## Où puis-je m'informer ?

Le service de santé publique local se tient à votre disposition pour toute question. La rougeole étant une maladie devant être déclarée, il possède des informations sur la situation actuelle et dispose d'une grande expérience en la matière.

Vous trouverez des informations (spécialisées) sur le site web du Robert Koch-Institut ([www.rki.de/masern](http://www.rki.de/masern)).

Vous trouverez d'autres informations sur la protection par la vaccination sur le site du Centre fédéral d'éducation pour la santé, Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung ([www.impfen-info.de](http://www.impfen-info.de)).

Enfin, des informations sur la loi allemande de protection contre la rougeole sont disponibles sur le site ([www.masernschutz.de](http://www.masernschutz.de)).



STEMPEL

### Éditeur :

Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung, Cologne.  
Tous droits réservés.

Réalisé en collaboration avec le Bundesverband der Ärztinnen und Ärzte des Öffentlichen Gesundheitsdienstes e.V. et en accord avec le Robert Koch-Institut.

Cette information publique peut être téléchargée gratuitement sur le site [www.infektionsschutz.de](http://www.infektionsschutz.de).